

Montant des cotisations dues inférieur au montant versé

Le montant des cotisations dues, calculé à partir de votre déclaration individuelle, est inférieur au montant des cotisations versées.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'écart constaté :

1 - La déclaration est erronée

Exemple : le montant d'assiette que vous avez déclaré est insuffisant pour un ou plusieurs agents ou vous avez omis de déclarer un ou plusieurs agents

➤ Pour régulariser : contactez l'Ircantec* pour les régularisations à effectuer

Si l'erreur concerne peu d'agents, créez une DI complémentaire dans le service « Déclarations individuelles » de votre espace personnalisé. Déclarez les assiettes de cotisations manquantes.

2 - Des versements ont été mal transmis à l'Ircantec

Exemple : un ou plusieurs versements ne concernent pas votre collectivité

- > Pour vérifier : consultez vos versements dans le service « cotisations » de votre espace personnalisé
- ➤ Pour régulariser : contactez l'Ircantec*

3 – Vous avez trop versé de cotisations

- > Pour vérifier : consultez vos versements dans le service « cotisations » de votre espace personnalisé
- ➤ Pour régulariser : demandez le remboursement du trop versé par courrier.
- * Pour contacter l'Ircantec, appelez le 02 41 05 25 33